



COMPTE-RENDU REUNION

Jeudi 13 avril 2023

**COPIL N2000
Champignonnières d'Étampes
Buttes gréseuses de l'Essonne**

Etabli par : J. DAUBIGNARD

Participants présentiel + visio-conférence :

- Samia CARTIER – CD91 – Présidente déléguée en charge de la biodiversité et de la vie associative
- Marie-Claude BONIN – Directrice de l'environnement
- Rozenn LE TOUZE – DDT 91 – Cheffe de bureau
- Lauriane QUIBLIER – DRIEAT – Chargé de mission Natura 2000
- Nicolas RABET - MNHN / CSRPN – spécialiste crustacés/évolution/écologie
- Charles-Hubert DE BELLAIGUE – vice-Président de la FICIF
- Antoine CHARPENTIER – Région Ile de France - Chargé de mission Réserves Naturelles Régionales & Biodiversité
- Quentin ROUY – Association Azimut 230
- Léon VAN NIEKERK – Association le Geai
- Agathe DUMONT – Bureau d'étude BIOTOPE - Fauniste
- Aurélie SCHNEIDER - Bureau d'étude BIOTOPE - Alternante
- Véronique PERRET – CD 91 – Cheffe de secteur
- Julien DAUBIGNARD – CD91 - Chargé du Patrimoine forestier et européen

• INTRODUCTION

Samia Cartier, Présidente du Comité de pilotage (COPIL) accueille les participants, indique l'ordre du jour de cette réunion et propose un tour de table.

Elle rappelle la récente adoption à l'assemblée délibérante du 3 avril, du nouveau Schéma départemental des Espaces naturels sensibles, pour la période 2023-2030.

Antoine Charpentier (Région Ile-de-France) précise que suite à la loi de février 2022, les compétences en matière de gestion des dossiers N2000 sont transférées de la DRIEAT à la Région IDF.

3 nouveaux chargés de mission N2000 sont en attente de recrutement.

L'Etat (DDT 91) conserve la désignation et l'extension des sites N2000 et les évaluations d'incidences.

Le transfert de compétences intègre également le financement de contrats par le biais du FEADER (contrats ni-agricoles ni forestiers) et la réalisation des Documents d'Objectifs (DOCOB).

Une réunion sera organisée par la Région au mois de juin pour présenter les 3 types de contrats de financement.

Le CD91, assurant la présidence et l'animation de 4 sites N2000 (Champignonnières d'Étampes, Buttes gréseuses de l'Essonne, Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte) propose de poursuivre l'alternance des Copils en présentiel et dématérialisé. Aucune objection n'est formulée par les membres du Copil.

**• CHAMPIGNONNIÈRES
D'ÉTAMPES**

Le CD91 présente le site de la Champignonnières d'Étampes et ses enjeux, ainsi que le bilan de l'année 2022 et les perspectives pour 2023 (travaux, études, surveillance, suivi écologique).

Quentin Rouy salue la remontée des effectifs de Murins à oreilles échancrées qui avaient disparu d'Étampes, mais plus largement de l'IDF. Pour cette espèce qui aime chasser au-dessus de l'eau, la limitation de l'usage de produits phytosanitaires (et leurs impacts sur la qualité de l'eau) pourrait avoir contribué à ce retour.

• ÉCHANGES

Aucune question n'est formulée à l'issue de la présentation.

• **BUTTES GRÉSEUSES DE L'ESSONNE**

Le CD91 présente les sites des buttes gréseuses de l'Essonne et leurs enjeux, ainsi que le bilan de l'année 2022 et les perspectives pour 2023 (travaux, études, surveillance, suivi écologique).

A l'issue, Agathe Dumont du Bureau d'étude BIOTOPE, restitue les résultats de l'étude chiroptères, réalisée en 2022, sur les platières du Télégraphe et de Bellevue.

Quentin Rouy souhaiterait connaître les horaires précis des contacts sonores de certaines espèces en début et fin de nuit. Il est très satisfait de l'identification de la Barbastelle notamment en présence de swarming mais aussi de mise bas avec l'optique de découvrir les premiers gîtes franciliens de cette espèce inscrite sur l'annexe 2 de la Directive habitat.

• **ÉCHANGES**

Léon Van Niekerk (Le Geai), interroge sur le projet d'extension du site Natura 2000 des Buttes gréseuses qui avait été envisagé.

Le CD91 rappelle l'étude du Conservatoire botanique du Bassin parisien (CBNBP) mandatée par la DRIEAT en 2021 avec l'inventaire floristique de 24 buttes gréseuses identifiées.

La DRIEAT indique que l'extension reste envisagée au niveau de ce site et serait en cours de réflexion.

Le CD 91 soulève également la problématique du foncier privé de ces buttes gréseuses.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 15h15.

La présentation sous forme de diaporama est jointe dans le mail envoyé à tous les membres du COPIL.